



LES BASSINS DE SUPPLÉANCE DES ENSEIGNANTS

NOM DU BASSIN	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	CONDITIONS D'ACCÈS AUX BASSINS
ADMISSIBILITÉ À DES POSTES RÉGULIERS (EBLP)	Candidature répondant aux exigences nécessaires pour obtenir un contrat à temps plein menant à la permanence, un contrat à temps partiel ou un remplacement lié aux droits parentaux. Aucune priorité n'existe entre les enseignants de ce bassin.	Qualification à la LP Application de l'article 5-1.14
ADMISSIBILITÉ CONTRATS TEMPS PARTIEL (EBPP)	Candidature répondant aux exigences nécessaires pour obtenir un contrat à temps plein ou à temps partiel offerts à la liste de priorité, mais demeurés vacants ou contrat à temps partiel comportant moins de 50% de tâche. Aucune priorité n'existe entre les enseignants de ce bassin.	30 à 50 jours consécutifs à un même poste sans évaluation négative ¹
SUPPLÉANCE OCCASIONNELLE (EBSO)	Candidature possédant la qualification légale dans la discipline visée et répondant aux critères d'embauche. Aucune priorité n'existe entre les enseignants de ce bassin.	
SUPPLÉANCE – QUALIFIÉ AUTRE CHAMP (ECQA)	Candidature possédant une qualification légale dans une discipline autre que la discipline visée et répondant aux critères d'embauche.	
NLQ ÉTUDIANTS (ETUD)	Candidature ne détenant pas de qualification légale (Brevet, permis ou autorisation provisoire d'enseigner.)	
NLQ BAC DISCIPLINAIRE (ENLQ)	Candidature ne détenant pas de qualification légale (Brevet, permis ou autorisation provisoire d'enseigner.)	
CV NON LÉGALEMENT QUALIFIÉ (EXCV)	Candidature ne détenant pas de qualification légale (Brevet, permis ou autorisation provisoire d'enseigner.) Ne pas utiliser ce bassin pour la suppléance.	Nous privilégions les étudiants dans les champs où ils étudient (bassin ETUD).
RETRAITÉ – SUPPLÉANCE OCCASIONNELLE (EXRE)	Il s'agit du bassin des retraités. Il faut s'assurer d'avoir communiqué avec les bassins EBLP, EBPP, EBSO, ECQA et ETUD avant de les appeler pour faire de la suppléance.	Admissible à la suppléance que dans les cas exceptionnels.

¹ Une évaluation négative équivaut à une note inférieure à 70% et à 60% et moins en gestion de classe.